



## Etat des lieux de sortie ras ?

Par **betageek**, le **26/04/2010** à **21:27**

Bonjour à tous,

je reviens vers vous après avoir fait mon état des lieux de sortie de mon ancien appartement. mon soucis actuel et que mon ex propriétaire estime me faire la "Grâce" de me redonner la totalité de ma caution 500 euros en deux chèques de 250 euros chacun équivalent au deux mois de caution verser à mon entrée.

l'un en avril l'autre en mai 2010.

j'ai était obliger d'attendre le 26 du mois d'avril pour avoir en main le 1er chèque et n'aurais donc comme convenue le second qu'à la fin mai.

lors de cette état de sortie pour ne pas s'embarrasser de formule qui lui aurait fait perdre sont temps il décider d'écrire de sa main dans la case "Observations" ceci : "État des lieux identique à celui d'entrée" (un scanne peut-être joint ci besoin).

dater du 1er avril 2010 alors que je lui es remis les clés le 13 mars 2010.

"Nous allons éviter d'être procédurier" et ma dis, "Nous signons et c'est bon".

peut-il aujourd'hui me retenir de quelconque sommes pour d'éventuels remplacement de moquette alors qu'il n'en et aucunement fait mention sur l'état des lieux de sortie ?

et-il en droit aussi de réclamer à ma famille, amis, ma nouvelle adresse alors que je ne suis plus sont locataire et que nous ne sommes plus rien l'un pour l'autre ?

merci de l'attention que vous porter à ma nouvelle question.

amitié à tous...

Par **LeKingDu51**, le **27/04/2010** à **00:08**

Bonjour,

Pour faire court, non et non.

L'état de sortie fait foi !

Et comme vous l'avez dit, vous n'avez pas de compte à lui rendre.

Cdlt

Par **betageek**, le **27/04/2010** à **23:42**

merci de votre réponse.

alors il ma remis un chèque le 27 avril 2010 et le second et dernier s'en doute le 31 mai 2010. pour le chèque du mois d'avril il me demandent par petit mot ajouter au chèque de le déposer le "Jeudi 6 mai 2010".

alors que sa promesse était de me redonner ma caution en deux fois avril - mai.

je penser pouvoir déposer le premier chèque en avril date de réception et l'autre en mai ?

dois-je me soumettre à ça demande surlignée par lui pour être en accords de mon cotée avec la loi entre locataire et propriétaire ou puis-je encaisser ce chèque avant sa date butoir à lui ? prétextant son droit de rendue de caution au bout des deux mois ouvrables comme stipulé sur le bail ?

merci à vous.

amitié...

Par **LeKingDu51**, le **28/04/2010** à **00:06**

Bonjour,

Là on sort du champs contractuel pour entrer dans celui de la courtoisie.

C'est à vous de voir. Vous pouvez encaisser le chèque quand bon vous semble, il n'y a aucune contrainte hormis celle du respect d'une parole donnée.

Après, attention qu'il ne le prenne pas mal et ne garde pas le deuxième chèque pour vous ennuyer.

A la limite, je vous conseillerai d'attendre les deux chèques et de les encaisser à ce moment !

Cdlt

Par **betageek**, le **28/04/2010** à **00:45**

merci de vos avis avisés.

je vais suivre votre proposition.

mais il ma toutefois autorisé a encaisser le 1er chèque dés le 6 mais 2010 donc ?

mais, vos mieux la voix de la sagesse que d'atisser le ton agressif qui ne sert à rien.  
au 1er juin 2010 je serai enfin libre de toute engagement envers lui.  
pour le fait de vouloir mon adresse il à prétexter que c'était pour des papiers liée au impôts ou  
je ne c'est quoi mais moi je ne veut plus rien avoir à faire avec lui et je ne veux pas d'aucune  
manière lui donner ma nouvelle adresse.  
j'estime être dans ma liberté de choix et de volonté non ?  
merci enfin pour vos aides et réponses rapide et toujours bine informative.  
c'est pour cela la raison de mon inscription chez vous, bravo d'exister et de nous aider.  
amitié...

Par **betageek**, le **16/05/2010** à **01:24**

bonsoir, pour en terminer avec le suivie de mon soucis de départ caution etc.,  
petit rappel :  
nous avons donc signer le constat de sortie, "Tout et bon, on va pas être procédurier" en  
ajoutant "Notons que l'appartement et identique à votre entrée (il y à 4 ans en 2006) ça vous  
va?" bref.  
ensuite, il ma donc remis un 1er chèque que j'ai encaisser le 6 mai comme nous nous l'étions  
dis dis et promis.  
maintenant, j'attends le second et dernier chèque de ma caution et celui-là j'ai le déposer le  
jour même ou le lendemain car je ne suis tenue à aucun engagement sur cette seconde partie  
du payement.  
voilà pour ce qui et de cette affaire.  
merci encore de vos aides toujours juste et bien vue.  
merci et amitié...